

**Indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes 2023
& actions mises en œuvre pour supprimer les écarts de rémunération**

Indicateurs	Valeurs de l'indicateur (en valeur absolue)	Points obtenus	Nombre de points maximum des indicateurs
1° Ecart global de rémunération pour les agents fonctionnaires	1,9%	48	50
2° Ecart global de rémunération pour les agents contractuels	2,1%	15	15
3° Ecart de taux de promotion de grade	0,8%	25	25
4° Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations	3	7	10
		95	100

Les actions :

- Mise en œuvre en 2022 du RIFSEEP (le nouveau régime indemnitaire s'appliquant à la fonction publique), qui garantit à fonctions égales, un niveau indemnitaire égal,
- Poursuite les actions en faveur de l'accessibilité des femmes à des métiers qui sont mieux valorisés d'un point de vue indemnitaire,
- Conforter une politique d'avancement équilibrée.
- Par ailleurs, les actions s'intègrent dans le plan d'actions 2024-2026 Égalités femmes-hommes et diversité de la collectivité.